



Ordre du jour

- | | | |
|----|--|---|
| 1) | Election du secrétaire de séance | 1 |
| 2) | Approbation du dernier PV du conseil municipal | 1 |
| 3) | Point projet Longère | 1 |
| 4) | Locaux Nougalet | 2 |
| 5) | Travaux foyer | 2 |
| 6) | Conseil d'école | 2 |
| 7) | Autoconsommation collective | 3 |
| 8) | Questions diverses | 3 |

Téléphone : 04 68 74 01 55

Courriel : mairie@luc-sur-aude.fr

Web : <https://luc-sur-aude.fr>

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du	01 Juillet 2025
Convocation du	19 Juin 2025
Conseillers en exercice	9
Conseillers présents	7
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Dominique DROIT
Heure début de séance	20H30

Absent : Marion BIFANTE

Absent excusé : Simon ESCOFFIER

Présent : Reginald LOBJOIE - Jean Claude PONS – Hedy DARGERÉ - Dominique DROIT - Clara RIVIERE - Annie PICCIN - Christian GARCIA

Procuration : Oui Non

Documents remis :

1) Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil, Monsieur DROIT Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2) Approbation du dernier PV du conseil municipal

Le compte rendu ayant été soumis dans sa version provisoire n'a pas appelé de commentaire de la part de la majorité des membres présents

3) Point projet Longère

Monsieur le maire annonce que la commune est propriétaire de la maison Caverivière (pour un montant de 13K€), qui fait parti du projet de la longère et dont le budget prévu pour sa réhabilitation est de 1 090 051 €. En l'état actuel et en fonction des informations dont dispose la mairie, le plan de financement pourrait se composer ainsi : 400 K€ en autofinancement, 160 K€ de subvention (monsieur le maire précise que pour l'opération du lotissement COUTIEUX, les aides étaient bien plus importantes et espère obtenir 20% de subventions) et de 500 K€ par crédit. Il

annonce que ce projet a reçu l'agrément de la DDTM qui gère le programme PALULOS pour le logement social ce qui permettra d'obtenir des emprunts à taux préférentiels.

Pour assurer la réalisation et diminuer le coût de cette réhabilitation monsieur le maire envisage 3 scénarios :

- a/Réalisation par tranches sur une durée de 5 à 6 ans : d'abord réaliser les travaux de consolidations et de la mise hors eau et hors air de l'ensemble à une entreprise puis de réaliser tout ou partie des travaux intérieurs en régie
- b/De vendre les lots à des entreprises ou des particulier à charge pour eux de réaliser les appartements suivant les plans définis.
- c/Vendre le terrain jouxtant la longère
 - o Par parcelles après l'avoir loti ou
 - o La totalité du terrain à un lotisseur.

En tout état de cause il s'agit pour l'instant d'hypothèses de travail pour mener à bien le projet.

4) Locaux Nougalet

Monsieur Alexandre DUCHATEL cherche à s'installer comme garagiste dans des locaux d'environ 700 M², pour cela il envisage d'acquérir les locaux de la société NOUGALET pour la somme de 165K€. Il en démolirait une partie de façon à réaliser une maison d'habitation, un atelier de réparation automobile et un parking.

Le maire se propose d'aider tout projet économique de nature à redonner un objet à ces locaux, pour cela

- Il demandera à la sous-préfète, qui doit venir sur la commune, de tenir les engagements pris par le préfet qui avait promis de faire le nécessaire pour que la commune puisse avoir une compensation après le départ de NOUGALET.

Monsieur le maire doit rencontrer cette personne dans les prochains jours et se propose de lui suggérer de demander une analyse plomb et amiante car en cas de contamination les conditions de la vente s'en trouveraient changées.

5) Travaux foyer

La subvention « fonds vert » a été accordé et devraient représenter 17% du montant des travaux, mais pour le moment, le montant n'est pas connu.

Les travaux ont pris un peu de retard dû à un problème de livraison de profilés aluminium pour la réalisation des menuiseries.

La livraison devrait avoir lieu fin octobre.

Les travaux extérieurs n'ont pas été prévus mais l'obtention du fonds vert pourrait permettre de dégager 40K€ pour repeindre façade ainsi que d'autres travaux extérieurs.

6) Conseil d'école

Les effectifs de Montazels sont de 18, de Luc sur AUDE 26 et 12 pour Antugnac soit un total de 56. Les effectifs devraient être de 75, malgré ce déficit de 19, les classes seront maintenues.

Les demandes suivantes ont été portées à la connaissance du maire :

- Le sol de la cour est endommagé ce qui occasionne des flaques lorsqu'il pleut,
 - o Monsieur le maire va demander à Denis de voir ce qu'il est possible de faire pour y remédier.

- Mettre un interphone dans les 2 classes,
 - o La solution serait d'installer 2 sonnettes,
- La chaleur dans les classes indispose les institutrices et les élèves,
 - o Monsieur le maire va faire une demande de devis pour l'installation de climatiseurs.

7) Autoconsommation collective

ENEDIS a installé les différents raccordements des photovoltaïques.

Maintenant il faudrait regrouper ces installations pour mettre en place une autoconsommation collective.

Plusieurs solutions en autoconsommations sont envisageables :

- Patrimoniaire qui consiste à utiliser la production des photovoltaïques pour les besoins des installations municipales.
- Réalisation d'une structure porteuse qui achètera l'électricité à la mairie pour la revendre à ENEDIS et à d'autres particuliers

Un débat sur ce sujet sera à prévoir à la rentrée en apportant les renseignements nécessaires à la prise de décision : consommation électrique de la commune et production électrique des panneaux photovoltaïques sur une année.

8) Questions diverses

Le SDIS est intervenu plusieurs fois dans les gorges de CASCABEL pour porter secours à des baigneurs, alors que la baignade est interdite mais que le panneau « baignade interdite » a été enlevé. L'installation d'un panneau « baignade interdite » sera faite

Lors du relevé de longueurs des chemins de Luc sur Aude il a été constaté que beaucoup de ces chemins sont envahis par la végétation ce qui empêcherait les pompiers de les utiliser s'ils devaient intervenir dans ces secteurs. Il serait à prévoir le passage d'une société pour dégager ces chemins.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22H00.

Le secrétaire

Adjoint au maire

Dominique DROIT

Le Maire

Jean Claude Pons